



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2021  
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, à 19 Heures 00, à MONTREUIL-SUR-ILLE (salle des Fêtes – rue du Clos Gérard), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN** **Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

### Présents :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain		Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc à partir du point 2	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	M. GUERIN Patrice		Mme MASSON Josette
	Mme KECHID Marine		M. DUMILIEU Christian
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice		Mme HAMON Carole
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	Mme RUFFAULT Françoise
	Mme EON-MARCHIX Ginette	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
		<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
		<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel

### Absents excusés :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. PANNETIER Jean-Claude donne pouvoir à Mme LAVASTRE Isabelle
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc pour le point n° 1
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ALMERAS Loïc à partir du point 2
<u>La Mezière</u>	Mme BERNABE Valérie donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
<u>La Mezière</u>	M. LESAGE Jean-Baptiste
<u>Melesse</u>	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie donne pouvoir à M. DUMAS Patrice
	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle
	M. MACE Alain
	M. MARVAUD Jean-Baptiste
<u>Sens-de Bretagne</u>	Mme BLACHE Marianne
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

**Secrétaire de séance :** Madame EON-MARCHIX Ginette

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Convention de partenariat EPCI-Région sur l'Economie - Avenant de prolongation</p> <p>Décision du conseil communautaire : APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 32</b></p>

Arrivée de Loïc ALMERAS (avec pouvoir d'Isabelle JOUCAN).

2	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>Convention Pass commerce-artisanat - Avenant n°4</p> <p>Décision du conseil communautaire : APPROUVE l'avenant n°4 à la convention « Pass Commerce et artisanat » et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
3	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Beauséjour - Fixation du prix de vente d'une parcelle</p> <p>Décision du conseil communautaire : FIXE le prix de vente de cette emprise sur la parcelle ZE234 à 30 € le m<sup>2</sup>, en dérogeant à l'avis de France Domaine rendu en date du 15/10/2021, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
4	<p>Personnel Rapporteur : Frédéric BOUGEOT</p> <p>Recrutement contractuel - Chargé de mission trame verte et bleue et biodiversité</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de recruter un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour le poste de chargé de l'environnement et de la biodiversité.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
5	<p>Personnel Rapporteur :</p> <p>Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial - Contrat de projet</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE le recrutement en contrat de projet d'un(e) chargé(e) de mission Projet alimentaire jusqu'à juin 2023. Ce poste est financé à hauteur de 100% (jusqu'à juin 2023).</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>

6	<p>Culture Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Acquisition d'œuvres - Couleurs de Bretagne</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE d'acquérir les 2 œuvres lauréates du concours pour un montant de 100 TTC € chacune.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
7	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Prime vélo - Modification</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la modification de conditions d'éligibilité de l'aide communautaire pour la prime vélo à savoir : le demandeur doit justifier d'un revenu fiscal de référence ne dépassant pas les plafonds de ressources définis par l'ANAH pour les ménages « modestes » (plafonds définis selon le nombre de personnes composant le ménage, cotisation de l'année précédant l'acquisition du cycle) ou d'un revenu fiscal de référence par part fiscale inférieur ou égal à 13 489 €/part.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
8	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Autopartage - Convention de facturation, d'encaissement et de reversement des recettes autopartage</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la convention de facturation, d'encaissement et de reversement des recettes avec Mobility Tech Green</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
9	<p>Habitat Rapporteur : Jacques RICHARD</p> <p>Revitalisation du centre-bourg de Langouët - vente d'une partie d'un bâtiment communautaire</p> <p>Décision du conseil communautaire : AUTORISE la réalisation d'un état descriptif de division en volumes afin de préciser les volumes du bâtiment entre la commune et la CCVI-A ; division en volume nécessaire pour la vente et la réalisation du projet. VALIDE l'établissement d'une convention de réalisation de travaux entre la Communauté de communes et Néotoa pour le projet de Tiers lieu du rez-de-chaussée, consistant en la rénovation de la façade. DÉCIDE de céder à Néotoa une partie du bâtiment de l'étage, de 40m<sup>2</sup> environ, à hauteur de 2 000 € pour la réalisation des 2 logements locatifs sociaux compris dans le projet de revitalisation du centre-bourg de Langouët.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 33</b> <b>Ne prend pas part au vote : 1</b> Jean-Luc DUBOIS</p>

10	<p>Environnement Rapporteur : Frédéric BOUGEOT</p> <p>Un verger pour demain - Modification des aides à la plantation de fruitiers</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les modification des conventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de planter des arbres déjà greffés, avec des variétés anciennes et locales.</li> <li>- Suppression de la restriction de plantation aux seuls pommiers, poiriers et cerisiers, mais possibilité de planter des essences locales de fruitiers.</li> <li>- Possibilité de planter des moyennes tiges et basses tiges, tout en conservant une mixité de hauteur et en respectant des distances entre les arbres, permettant leur bon développement.</li> <li>- Le nombre d'arbres minimum dans le verger passe de 25 à 10 arbres pour les Communes et associations, ce qui était déjà le cas pour les particuliers et agriculteurs.</li> <li>- Obligation de maintien du verger pendant 15 ans, et non plus 30 ans</li> <li>- Modification du montant de la subvention, montant plafond d'achat de 500 € (au lieu de 250€ pour les particuliers/agriculteurs et de 650€ pour les Communes/associations), le taux de subvention à 80%, soit 400€ maximum de subvention par projet (ce taux était de 50% pour les particuliers/agriculteurs et de 30% pour les Communes/associations).</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
11	<p>Agriculture Rapporteur : Frédéric BOUGEOT</p> <p>Terres de Sources - Adhésion au groupement de commandes</p> <p>Décision du conseil communautaire : Adhésion du Val d'Ille-Aubigné au groupement de commandes, dans lequel la CEBR sera le coordonnateur, pour la passation de marchés de préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'autoriser à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans le rapport (ci-joint annexée proposition de délibération) et selon laquelle le Val d'Ille-Aubigné s'engage à participer,</li> <li>• de l'autoriser à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement,</li> <li>• de proposer M. Frédéric BOUGEOT en tant que qualifié de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement,</li> <li>• d'inscrire les dépenses en découlant aux budgets 2022 et suivants.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>
12	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>AEP - Statuts de la CEBR - Modification</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la modification statutaire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'intégration des 3 dernières communes de la CCVIA après leur sortie du Syndicat d'Eau de la Vallée du Couesnon.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour : 34</b></p>

13	<p>Technique Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Franchissement Cap Malo - Montgerval - Convention de travaux sur l'éclairage public - SDE 35</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE la convention avec le SDE35 sur l'opération de franchissement cyclable et piéton de la D137 près de la ZA Cap Malo - La Mézière pour un montant de participation de 27 850,15 euros à la charge de la CCVIA</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Pour</b> : 34</p>
----	---	--